



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS
DU ST LAURENT
(S. SULTZ)



CHEVIER.

Abonnements : Un an \$1.00 Six mois 0.70

JULES EDOUARD PREVOST FILS, Directeur.
ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Apponces : Le ponce : Un mois \$1.00 Un an \$3.00

LABELLE.

SOMMAIRE

Méli-Mélo
La vérité sur 37-38 (III) Franceour
Correspondance L. P.
L'affaire Dreyfus Franceour
Les fêtes du séminaire de Sainte-Thérèse Léon Katrouevy
Autour de l'affaire Valet de cœur
Chronique jérémienne
Histoire de la semaine :
Mon premier amour Alexandre Dumas fils
Mort de Mme B. Lavallée Piston
Joyeux anniversaire
Livres, journaux, etc.
Faits divers

vele, ce n'est pas en essayant d'étouffer dans le peuple ses nobles sentiments de reconnaissance et de patriotique amour envers les héroïques lutteurs de 37, ce n'est pas en salissant la plus belle page de notre histoire que vous vous ferez des adeptes et des amis.

La vérité sur 37-38

Nous l'avons dit en commençant : nous entreprenons la facile tâche de démolir les prétentions erronées des anti-patriotes qui, cinquante ans après le sacrifice, persistent à décrier la mémoire des victimes de 1837, si éminemment dignes de la reconnaissance du peuple canadien.

Contrairement à l'affirmation soutenue par l'école castor que « sans l'échauffourée de 37-38, cette folle et coupable équipée qui n'a servi qu'à nous amener l'Union, la province de Québec serait aujourd'hui riche et indépendante », nous avons fait voir que l'idée de réunir les colonies anglaises de l'Amérique remontait même au siècle dernier. En 1822, notamment, l'Angleterre aurait enfin mis son projet à exécution, si les habitants du Haut-Canada ne s'y étaient point énergiquement opposés. Nous allons poursuivre aujourd'hui notre preuve commencée vendredi dernier, en citant à la barre trois de nos historiens canadiens les plus autorisés : Garneau, Turcotte et Decelles, puis un français, Jacques de Baudoucourt. Ils viendront tour à tour prouver que l'Union était un vieux spectre que les ministres et les gouvernements anglais ont agité à chaque crise aux yeux des Canadiens rebelles à l'assimilation anglaise comme à l'esclavage politique, et que 37 n'a été que le prétexte recherché et provoqué — Garneau et Decelles sont d'accord là-dessus — pour mettre à exécution un plan arrêté depuis longtemps dans l'esprit du gouvernement britannique.

Nos citations seront peut-être un peu longues ; mais en revanche, elles seront intéressantes et décideront par elles-mêmes d'un des aspects de la question. Il faut donner aux anti-patriotes une chance de repasser un peu leur histoire, sans se fatiguer à fouiller les archives.

Pour commencer, remontons jusqu'à sir James Craig qui gouverna arbitrairement le Bas-Canada de 1807 à 1811. On est au fort de la bataille livrée par l'Assemblée législative pour exclure les juges de la représentation et arracher au conseil, qui le détenait contrairement à l'esprit et à la lettre des institutions politiques anglaises, le contrôle du budget.

« Le conseil ayant refusé d'admettre l'exclusion des juges comme elle était proposée (et approuvée par l'Angleterre elle-même), les députés, par un vote réunissant les trois quarts des suffrages, déclarèrent vacant le siège du juge de Bonne l'âme damnée du château » (c.-à-d. du gouverneur), représentant la ville de Québec.

« Cette fois, Craig n'y tient plus. Furieux de voir éliminer son favori, il casse de nouveau le parlement et, décidé à tout faire pour obtenir une chambre plus docile, il a recours aux grands moyens pour intimider les électeurs, fait saisir les presses du Canadien et arrêter l'imprimeur de ce journal indépendant, comme coupable de haute trahison. Après trois jours employés à examiner les papiers saisis dans les bureaux, le conseil, composé de huit créatures du gouverneur, ordonna d'arrêter six des principaux députés et notables de Montréal, afin de saisir les fils de la conspiration ourdie contre l'Angleterre. (Garneau raconte aussi ce fait).

« Craig écrit au ministre des colonies » qu'il a dû agir énergiquement pour sauver le Canada où un parti démagogique répand les « pires doctrines ; ce parti devient d'autant plus audacieux que Bonaparte remporte de grands succès en Europe ; il est dans l'intention de relever : drapeau français ; pour lui tenir tête il faut abolir la constitution, RÉUNIR LES DEUX CANADAS, prendre les biens du séminaire de Montréal (c'était de l'ingratitude, après que le séminaire avait souscrit de fortes sommes pour venir en aide à l'Angleterre qui luttait contre la France.) » et mettre les curés à la nomination du roi, si le roi ne nomme pas les curés, la colonie est perdue. » (Jacques de Baudoucourt, Histoire populaire du Canada, pp. 408 et 409.)

Craig oubliait évidemment les Te Deum

chantés dans nos églises pour célébrer Trafalgar. Mgr Plessis lui pardonna pourtant cet écart et bien d'autres, car peu de temps après, l'évêque permit la lecture au prône d'une proclamation composée par le gouverneur (J. de Baudoucourt et Garneau) exhortant le peuple à la fidélité, dans la crainte d'une guerre avec la république voisine où le clergé catholique jouissait depuis la déclaration de l'Indépendance d'une liberté complète.

Après les combats sanglants de la guerre de 1812, où les Canadiens firent des prodiges de valeur pour défendre le drapeau anglais, les luttes parlementaires reprirent à la conclusion de la paix. De 1817 à 1822, l'agitation se fit sur la question des subsides déjà soulevée au temps de Craig.

La chambre populaire voulait avoir l'initiative dans la répartition et l'emploi des deniers publics, afin de dompter une bureaucratie autoritaire qui, forte de l'appui des gouverneurs, se riait des représentants du peuple et gaspillait la fortune publique. La lutte fut âpre : elle devait aboutir à la révolte.

« Désespérant de vaincre la résistance des Canadiens, le parti anglais eut recours à un stratagème. Comme il trouvait un appui dans la population du Haut-Canada, où l'élément breton était en majorité, ce parti imagina d'attirer les DEUX CANADAS, afin de noyer la population française et de vaincre sa résistance, en ne donnant qu'un SEUL GOUVERNEMENT AUX DEUX PROVINCES : il restreignait la liberté du culte, proscrivait la langue française, laissait à peine aux députés le contrôle des deniers publics, en un mot réduisait le Canada français à la condition misérable de l'Inde.

« Il n'y eut qu'un cri d'indignation et de surprise quand on apprit sur les rives du Saint-Laurent cette tentative d'escamoter la constitution. On tint partout des assemblées publiques qui protestèrent et on signa des pétitions en forme. Le mouvement fut tel que le Haut-Canada lui-même, à la grande surprise des meneurs, ne voulut point de l'Union qui obtint seulement trois voix dans l'Assemblée de Québec. Cette imposante unanimité fit réélire le gouvernement anglais. Au même moment, le receveur général de la province, Caldwell, faisant banqueroute après avoir mangé le revenu de deux années (24,000,000), donnait la preuve la plus éclatante des malversations dont on accusait les Anglais. Ce fut le coup de grâce pour le projet d'union. »

Et c'est quand un peuple a subi durant soixante-dix ans avec patience un régime pareil qu'on vient maudire les audacieux, les courageux et les vôtres aux gémonies pour n'avoir pas pu se contenir un jour de plus !

Quelle est maintenant l'opinion de Decelles ?

« L'insurrection, écrit-il, eut pour résultat immédiat de hâter l'union des provinces projetée depuis plusieurs années... L'union, c'était le châtiment de la révolte, c'était la réalisation d'un rêve longtemps arressé, mais que l'on n'avait pas osé jusque-là mettre à exécution, tellement il répugnait à la colonie. » (Decelles, A la conquête de la liberté en France et au Canada, p. 51).

Écoutez Turcotte, l'historien de l'Union :

« La nouvelle des troubles civils fit sensation en Angleterre et dans les autres pays. C'était la première fois que les Canadiens se portaient à la révolte. Le gouvernement impérial saisit cette occasion pour réunir les deux Canadas sous une même constitution en donnant la prépondérance aux Anglais. Il désirait depuis longtemps la réalisation de cette mesure. En 1822, poussé par le parti anglais, il avait déjà travaillé dans ce sens, quoiqu'il eût alors échoué à cause de la protestation d'une partie de la population du Haut Canada et de toute la population franco-canadienne. Depuis lors, il n'avait cessé de tendre ses efforts pour amener ce résultat. » (Turcotte, le Canada sous l'Union, pp. 23 et 24).

C'est maintenant au tour de Garneau à nous dire si le projet d'union ne date que de l'insurrection. Voici ce qu'il écrit à propos des entrevues qu'eut Mgr Plessis avec lord Bathurst, à Londres :

« Comme le projet de l'union des deux Canadas était probablement alors (1819) sur le tapis, au bureau colonial, le ministre croyait devoir faire toutes les concessions demandées par le clergé, afin de prévenir ses objections contre une mesure qui aurait pu lui inspirer des craintes, et, suivant la politique suivie de puis le commencement du siècle, de rallier l'autel à soi pour être plus fort contre le sénat. » (Hist. du Canada, T. III, p. 238).

On devait mieux réussir en 1867 :

« Le prélat canadien ne fit aucune promesse à lord Bathurst de soutenir de l'influence clérical les mesures politiques que l'Angleterre pourrait adopter à l'égard du Canada, quelque préjudiciables qu'elles pussent être aux intérêts de ses compatriotes ; mais on peut présumer que le ministre en vit assez à travers son langage pour se convaincre qu'en mettant la religion catholique, les biens des religieux et les dîmes à l'abri, on pouvait compter sur son zèle pour le maintien de la suprématie anglaise, quelque chose qui put arriver, soit que l'on vult changer les lois et la constitution, ou RÉUNIR LE BAS CANADA AU HAUT. Les membres du clergé pourraient bien se prononcer pour ou contre, suivant leur opinion individuelle ; mais les changements opérés, L'UNION ACCOMPLIE, on s'y soumettrait et le clergé serait le premier à donner l'exemple. »

Ces pourparlers entre l'évêque de Québec et lord Bathurst avaient lieu en 1819. Le programme tracé vingt-deux ans avant l'Union fut suivi à la lettre lors du coup d'Etat. En 1867, on fit mieux ; le peuple dut donner, malgré lui, ses suffrages en faveur des candidats unionistes, sous prétexte que le gouvernement anglais avait sanctionné la Confédération, arrêtée par la législature du Canada-Uni en dehors de la participation du peuple et contre le vœu de la majorité des Canadiens français exprimé dans de nombreuses assemblées publiques. Mais il eût fallu une nouvelle révolution alors, et l'heure n'était pas propice. Et puis, à quoi bon ! Le peuple n'avait-il pas l'avenir devant lui ?

En voilà suffisamment, croyons-nous, pour anéantir la prétention insoutenable des antipatriotes qui persistent à dire que c'est le mouvement de 37 qui nous a amené l'Union. Au contraire, il n'a été qu'un prétexte habilement provoqué par nos ennemis pour servir un projet qu'ils étaient déterminés à exécuter coûte que coûte.

Que l'on dise donc, si l'on veut, que la révolte a servi de prétexte à l'Angleterre pour nous jeter dans l'Union, afin de nous faire disparaître comme peuple distinct, on aura raison. Mais imputer au courage héroïque des patriotes qui, poussés à bout, ont enfin pris les armes comme dernière ressource pour trancher le noeud qui nous étranglait, c'est un crime et c'est une infamie.

Ce n'est pas la révolte ni l'héroïsme des patriotes qui sont à blâmer en cette occasion : leur sacrifice est grand, il est beau, attendrissant. Ce qui est méprisable, c'est le despotisme que notre bureaucratie, de connivence avec les gouverneurs soutenus par Downing street, a fait peser, pendant soixante ans, sur un peuple loyal, honnête et courageux qui avait poussé l'endurance jusqu'aux archidiennes limites permises à des hommes de cœur.

FRANCEOUR.

Correspondance

Montréal, 7 novembre 1898.

M. J. E. Prevost,
Directeur de L'AVENIR DU NORD.

Mon cher ami,

Vous serez peut-être surpris de recevoir une lettre de ce plaideur en herbe L. R., qui, devant les terribles conséquences d'une nouvelle rencontre avec M. Franceour, — a pris la fuite (?), il y a quinze jours.

L. R. tient tout simplement à répondre à quelques attaques personnelles et à quelques inexactitudes qui se sont égarées sous la plume de l'éloquent défenseur de Dreyfus & Cie.

M. Franceour me permettra de lui dire que lorsqu'il parle du « meilleur châtiment à infliger à l'aveugle présomption de l'étudiant en droit de Montréal qui se vante (?) d'être d'un avis contraire à celui des honorables conseillers de la cour de cassation... », il fait preuve d'un parti pris qui surprend chez un homme de sang-froid. D'abord, L. R. ne s'est pas vanté d'être d'un avis contraire à celui des conseillers de la cour de cassation, pour la bonne raison que le jugement de cette cour n'était pas connu quand L. R. a donné sa réponse. Et je mets M. Franceour au défi de citer une seule phrase de ma « réponse » où il soit question de mon admiration pour le Paty de Clam, la dame voilée, etc., etc. Quant à Esterhazy, ma foi ! il fallait bien répondre à la question posée. Il nous faut donc chercher ailleurs la preuve de cette « aveugle présomption ». On peut soupçonner qu'aux yeux de M. Franceour, elle

consiste dans le fait de différer d'opinion avec lui et de le dire hardiment. Sans doute, la distance qui sépare L. R., étudiant, de M. Franceour, journaliste, est immense ! (avec deux points d'exclamation.) On peut même prévoir que, dans un avenir prochain, — M. Franceour saura se hisser au premier rang parmi les journalistes du pays, tandis que L. R. gardera sa « candeur qui tient du prodige ».

Il semble néanmoins, que les lecteurs de L'AVENIR DU NORD auraient le droit de s'étonner de voir traiter de si haut un étudiant que M. Franceour invitait lui-même à la discussion et qui avait le malheur de ne pas penser comme lui. L. R. « toujours naïf » pensait qu'il n'y avait pas tant de « présomption » de croire à la culpabilité du traitre Dreyfus et même de discuter avec M. Franceour (au risque d'être mis en fuite.) — L. R. a dû viser trop haut !

M. Franceour, dans ses moments de loisirs, (quand il répond à un adversaire comme L. R., par exemple) aime à s'égarer... chose bien permise ! En homme habile, il ridiculise son adversaire : « Comme les jugements de la nouvelle Cour d'Appel seront les plus faciles à rendre... je soumetts humblement que la « présidence soit donnée à l'étudiant en droit » qui... »

Si jamais L. R., avec son aveugle présomption, préside une de nos cours d'Appel, il sera toujours temps d'en parler. En ce temps-là, M. Franceour pourra redire avec Racine :

Que les temps sont changés !

Lui-même, depuis de longs jours, sera reconnu comme le premier journaliste canadien français ! Il ne pourra plus alors d'indigner un « châtiment » quelconque aux plus médiocres adversaires qu'il aura invités à la discussion.

Ce sera étonnant... presque admirable ! L. R. aura-t-il gardé sa « candeur prodigieuse » ! Je ne sais ; mais je puis certifier qu'il aura gardé cet immortel ressentiment des cœurs français contre les traitres qui vendent leur patrie !

Et ce ne sera pas « immense ! » M. Franceour et L. R., qu'il soit permis de l'espérer, continueront d'aimer la France et de la défendre... chacun à sa manière.

Et, ce disant, mon cher directeur, Tout à vous,

L. R.

P. S. — Serait-ce l'indulgence pour l'étudiant en Droit qui a empêché M. Franceour de répondre aux deux questions que j'ai eu l'honneur de lui poser, il y a une quinzaine !

L. R.

L'affaire Dreyfus

Du même au même

Je n'ai plus de doute maintenant, que je vais finir par gagner mon adversaire d'un jour à la cause du malheureux Dreyfus, martyrisé injustement.

Déjà nous sommes d'accord sur tant de points ! Monsieur L. R. est libéral, moi aussi ; il aime la France et il nous certifie qu'il gardera cet éternel ressentiment des cœurs français pour les traitres qui vendent leur patrie ; de mon côté, je me flatte de ce que l'on ignore le moins de mes sentiments, c'est l'immense et filial amour que je porte à la France, au vieux pays basque d'où sont venus mes ancêtres, et que personne plus que moi ne désire le juste châtiment des traitres, des vrais, qui déshonorent notre mère-patrie. Au surplus, j'imagine que ce n'est pas contre moi que l'on pourra jamais se prévaloir du sot argument que les éclaireurs de la Vérité en marche se recrutent parmi les ennemis de la France.

Comme moi encore, monsieur L. R. proclame le principe qu'il ne saurait y avoir de raison d'Etat contre l'innocence, la vérité, la justice et le « droit. » Or, le droit pour tout accusé de connaître et de réfuter chacune des charges élevées contre lui est aussi évident pour monsieur L. R. que pour les partisans de Dreyfus et pour son adversaire de L'AVENIR DU NORD.

En outre, monsieur L. R. a reconnu que le bordereau seul ne pouvait justifier la condamnation infamante infligée à Dreyfus : il a dû y avoir d'autres preuves, dit-il. C'est qu'en effet, l'expertise d'écritures ne constitue pas une preuve par elle-même ; ce n'est pas même un commencement de preuve, attendu qu'un expert n'affirmera jamais l'authenticité d'un écrit, mais se contentera d'indiquer des probabilités. M. Bertillon lui-même a posé qu'on ne doit accepter que sous réserves les conclusions d'une expertise d'écritures, et encore faut-il, entendez-vous, qu'elle soit confirmée par des preuves d'ordre matériel. Or, dans le cas de Dreyfus, et pour bien marquer comme tout est inique dans cette affaire, le policier d'ont nous venons de parler a, contrairement à ses principes, affirmé catégoriquement la culpabilité de l'accusé ; et c'est sans autres preuves matérielles que le bordereau lui-même pour appuyer le bordereau, que Dreyfus a été dégradé et exilé ; l'acte d'accusation de 1894 est là pour nous l'apprendre.

J'ai déjà prouvé péremptoirement à mon adversaire que Me Demergé et Dreyfus n'avaient connu que le bordereau ; et monsieur L. R., dans sa lettre publiée aujourd'hui, ne tente même pas d'infirmer aucune des preuves que j'ai fait passer sous ses yeux. Lui, qui prétendait que la discussion devait finir avec sa deuxième lettre — comme si après les affirmations de Monsieur je ne pouvais plus rien dire, — y revient cette semaine pour répondre à quelques inexactitudes et à quelques petites attaques personnelles qui se seraient glissées sous sa plume. Il y a dans cette affaire Dreyfus que nous discutons des inexactitudes plus dignes de l'attention d'un homme qui écrit pour le public.

Mais peu importe ; et puisque Monsieur L. R. consent à reconnaître que le procès de Dreyfus n'a roulé que sur le seul bordereau, c'est un grand point de gagné. Mon adversaire a donc déjà un œil d'ouvert, à la lumière. Ce premier succès m'encourage à tenter un autre effort pour lui rendre la vue complètement. Que Monsieur prenne patience, s'il veut l'éblouissement, il l'aura ; j'ai entrepris de démolir d'un bout à l'autre sa faible argumentation. La tâche est facile, même pour un journaliste de septième ordre. Pas d'illusions !

J'ai prouvé que l'unique base de l'accusation contre Dreyfus est une pièce d'écriture, la seule qu'aient vue ou connue l'avocat et l'accusé ; je vais établir l'aveu par les ennemis du prétendu traître de la pièce fautive communiquée secrètement aux juges.

C'est d'abord l'Éclair, journal tout à la dévotion de l'Etat-major, qui, le premier, dans le mois de septembre 1896, révèle l'existence d'une pièce qui aurait été versée, après les débats, à l'insu de l'accusé et de son défenseur, dans la chambre des délibérations du conseil de guerre. Après avoir dit que cette pièce, apportée le 20 septembre 1894, par le colonel Sandherr, chef de la section de statistique, au général Mercier, ministre de la guerre, était chiffrée et se terminait par cette phrase : « Décidément, cet animal de Dreyfus devient trop exigeant », l'Éclair terminait ainsi :

« Une preuve ne permettait pas l'hésitation : c'était la production de la pièce dans laquelle Dreyfus était nommé. Elle pouvait décider de la conviction du tribunal, et il importait que le traître ne put échapper à son châtiement. Mais cette pièce si grave était exceptionnellement confidentielle : le ministre (alors général Mercier) ne pouvait s'en dessaisir sans une réquisition de la justice. » (Réquisition de qui ? Du conseil de guerre ? Mais les juges ignoraient et devaient ignorer l'existence de cette nouvelle pièce, puisque l'acte d'accusation devant le tribunal n'avait jeté dans le débat que le bordereau, base unique de l'accusation.)

« Il fallait donc, poursuit l'Éclair, qu'une perquisition fût opérée au ministère. » (Après l'engagement du procès, au cours, et peut-être à la fin des débats. Comme tel cela est intéressant !) « Elle eut lieu, mais, pour éviter au commissaire du gouvernement (commandant Brisset) d'avoir à compiler tant de dossiers secrets, elle se trouva la première à portée de sa main. (Naturellement !)

« Il était stipulé toutefois que, même régulièrement saisie, elle ne serait pas versée aux débats.

« Elle fut donc communiquée aux juges seuls dans la chambre des débats.

« Preuve irréfutable (tellement irréfutable qu'on a cru plus sûr de ne pas en permettre la discussion) elle acheva de fixer le sentiment des membres du conseil. Ils furent unanimes lorsqu'il s'est agi de prononcer sur la culpabilité du traître.

« De qui l'Éclair tenait-il donc tous ces détails jusqu'à présent ignorés du public ? Hormis le prétendre que le journal anti-dreyfusard les ait inventés pour mieux défendre la cause des officiers compromis, ces informations ne peuvent venir que de l'état-major ou du ministère de la guerre. Or, M. Bernard Lazare affirme que ces déclarations intéressées sont du général Mercier lui-même. Il va plus loin : « Le général Mercier, qui avait menti jadis en se faisant interviewer, mentait encore et communiquait au journal qu'il avait choisi et qui n'était pas responsable de sa mauvaise foi des renseignements en partie faux. La lettre soumise aux membres du conseil n'était pas chiffrée et

ne contenait pas le nom de Dreyfus, mais l'initiale D. »

Le deuxième aveu s'est produit un an plus tard. Aussitôt qu'on sut que M. Scheurer-Kestner s'était entretenu de l'affaire Dreyfus avec le général Billot et le premier ministre, (30 octobre 1907) l'Écho de Paris, autre organe de l'Etat-major, publia à ce sujet un grand article à renseignements au cours duquel il était dit : « En effet, le bordereau attribué à Dreyfus ne constituait par lui-même qu'une des charges accessoires de l'accusation. »

Et le rapporteur, commandant d'Ormescheville, qui fait du bordereau la base de l'accusation ! « La base de l'accusation portée contre le capitaine Dreyfus est une lettre-missive... »

A propos de la pièce : « Décidément, cet animal de D... » dont il vient d'être parlé, l'Écho de Paris, plus expansif que son compère l'Éclair, avoue à la fin du même article que cette note et quelques autres ont été communiquées (illégalement) aux juges de Dreyfus par le général Mercier :

« Sans préjudice des autres preuves apportées par le ministre de la guerre : la note où Dreyfus est nommé en toutes lettres... »

Quelques jours plus tard, l'Écho de Paris, répondant à la lettre publiée de M. Scheurer-Kestner, revient à nouveau, dans les termes suivants, sur les faits dont a été saisi le conseil de guerre :

« Les pièces probantes que M. Scheurer-Kestner croit avoir en mains sont nulles (la suite ne nous la guère montre), car l'officier qu'il croit être le vrai coupable n'a jamais, à aucun moment, pu avoir en mains les pièces communiquées à l'Allemagne. (Le colonel Picquart a prouvé le mal fondé de cette prétention, et dernièrement M. Bard a déclaré en cour de cassation qu'Estherazy seul et non Dreyfus avait accès aux sources des documents en question.)

« M. Scheurer-Kestner s'étonne qu'on ne lui ait pas communiqué les pièces qui établiraient la culpabilité de Dreyfus. Mais cette communication était impossible (i) aussi bien à l'honorable sénateur qu'à Me Demergé. On n'aurait pu le faire qu'en compromettant, en brûlant tout notre service de renseignements. (Si ce n'est que ça, le colonel Robert, qui doit s'y connaître autant que l'Écho de Paris, affirme que ce service est inutile). C'est pour cette raison que pas un des agents ayant contribué à la découverte de la trahison, ainsi que des documents qui la prouvaient, ne comparut d'une façon officielle tant à l'instruction qu'au procès.

C'est à dire qu'il n'a pas même été permis au défenseur de l'accusé d'examiner contradictoirement les accusateurs.

Maintenant, l'aveu cynique : « Quant il s'agit de la sécurité du pays, les conseils de guerre jugent davantage sur les faits que d'après les règles de la procédure. En chambre du conseil, les sept honorables officiers appelés à juger un « frère d'armes », mis en présence de documents qu'il était impossible de communiquer tant à la défense qu'au public, ont jugé à l'unanimité que Dreyfus était coupable.

« Les membres du conseil ont jugé » sur pièces, (l'accusation ne mentionne qu'une lettre-missive, sur procès-verbaux de témoignages (!) « reçus sous serment. (Depuis le faux Henry... !)

« Ce sont des « pièces entières », des « témoignages écrits », soumis, EN SECRET, au conseil de guerre... »

« En présence des preuves apportées, aucune hésitation n'était possible pour le conseil, bien que le bordereau eût suffi, et largement. »

Largement ! Eh bien, si vos autres preuves contre Dreyfus sont aussi concluantes que le bordereau, écrit par Estherazy, l'innocence de Dreyfus est évidente comme la lumière du jour et l'iniquité est complète !

Cet article est déjà trop long pour étendre encore les commentaires.

Monsieur L. R. tenait Dreyfus pour légalement jugé et justement condamné. En cela, il a fait preuve d'une ignorance trop grande de la question pour se permettre de s'aventurer à la discuter en public. Il eut mieux fait de l'étudier dans un large esprit d'impartialité, et, comme nous les dreyfusards, au lieu d'ap-

plaudir les faussaires, d'admirer les roubards et de s'associer aux dupes, il proclamerait avec nous que le plus sûr moyen de rendre à la France sa vieille renommée de nation juste et généreuse, c'est de rendre au pauvre exilé justice et liberté.

FRANCEUR.

Les fêtes du Séminaire de Sainte-Thérèse

Les fêtes qui viennent d'avoir lieu à Sainte-Thérèse, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle chapelle du séminaire, ont été splendides. Elles ont revêtu, du commencement à la fin, un cachet de grandeur et de franche gaieté peu ordinaires. Aussi les journées du 8 et du 9 novembre 1898 viennent-elles d'ajouter une belle page aux précieuses annales de l'œuvre de M. Ducharme, de même qu'un cher souvenir de plus dans la mémoire de la population thérésienne.

Les fêtes ont été grandioses, et cela se comprend puisque huit évêques s'y trouvaient présents, désireux d'assister en personne au plein épanouissement de l'œuvre si humblement commencée par M. Ducharme et si généreusement continuée par ses successeurs.

Se trouvaient donc présents : Leurs Grâces Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Emond, évêque de Valleyfield, Mgr Laroque, évêque de Sherbrooke, Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, Mgr Gravel, évêque de Nicolet, Mgr Decelles, coadjuteur de Mgr Moreau de Saint-Hyacinthe, Mgr Gabriel, évêque d'Ogdensburg, N. Y.

Nous avons dit que ces fêtes ont respiré la plus franche gaieté. La chose est encore facile à comprendre quand on sait que plus de deux cents anciens élèves, la plupart prêtres aujourd'hui, se retrouvaient réunis après plusieurs années de séparation.

En un mot, la brillante fête dont les échos joyeux tintent encore à nos oreilles, a été vraiment une fête de grands souvenirs. Souvenirs de M. Ducharme, le fondateur du petit séminaire de Sainte-Thérèse, souvenirs des zélés successeurs de M. Ducharme, souvenirs exquis des tristesses comme des joies lointaines de la vie de collège. Au-dessus de cette foule circulant dans les longs corridors du petit séminaire, il nous semblait voir voltiger mille souvenirs : gais ou sombres, tristes ou joyeux.

Ces réminiscences de la vie de collège, deviennent plus chères à mesure qu'elles s'éloignent davantage.

Ces papillons du souvenir qui voltigent dans la mémoire du passé sont toujours gracieux quoiqu'ils s'en trouvent quelques-uns aux couleurs sombres.

Nous ne donnerons pas ici la liste des prêtres et de leurs présents ; les journaux quotidiens l'ont déjà fait.

Nous ne nous attarderons pas non plus à adresser de banales félicitations aux élèves qui dans la soirée du 8 sont venus nous intéresser par leurs discours et nous égarer par leur musique.

Il nous faudrait un plus large espace que celui qui nous est accordé ici pour repasser en détail chacun des points du programme.

La fanfare, l'orchestre, la réception académique et l'opéra comique « La Cloche d'Argent », nous ont procuré l'occasion d'établir un heureux point de comparaison avec les séances du même genre des années dernières.

Certes ! il y aurait beaucoup à critiquer mais il y a aussi beaucoup à féliciter.

Nous ne pouvons résister au désir d'adresser ici des compliments sincères et cent fois mérités à celui dont le nom ne figurait pas sur le programme comme déclamateur, mais qui est venu ajouter un charme sans pareil à la soirée.

Nous voulons parler de M. Raoul Labrosse qui nous a si délicieusement déclamé « Monsieur le Sous-Préfet » d'Alphonse Daudet. Rarement nous avons rencontré un élève aussi parfait déclamateur. M. Labrosse dit avec finesse et avec esprit ; il y a dans son débit une souplesse merveilleuse ; ce qu'il récite on dirait qu'il en est l'auteur, tant il le rend bien. M. Labrosse possède un talent transcendant et

avec nous ; c'était de son âge. Eh bien, non ; elle n'aimait pas la marche.

Elle était arrivée une heure auparavant ; son père lui avait dit que nous étions dans le bois, et elle était venue nous attendre au bout de la seule route que nous prissions prendre, mais c'était tout ce qu'elle avait pu faire. Elle avait horreur de toute fatigue.

On dina. Comme elle était toute petite, ses pieds, quand elle était assise, touchaient à peine le sol. Elle demanda un tabouret à son fils ; je me précipitai dans le salon pour en chercher un.

Comme tous ces détails puérils sont encore présents à ma mémoire !

Le temps avait été lourd et menaçant toute la journée. L'orage éclata et se mit à tomber à torrents. Son appartement se trouvait dans un corps de logis séparé du bâtiment principal ; il fallait donc qu'elle sortit pour se rendre chez elle. Le jardin était incendié. Obscurité complète. Qu'allait devenir les souliers dorés et la robe de mousseline au milieu des flaquas d'eau ? Nous étions là, sur le seuil de la porte, la bonne tenant la lampe, présentant le parapluie, nous derrière et regardant. Comment faire ! Elle n'osait se hasarder. Elle relevait sa robe, elle avançait le pied et le rentrait aussitôt. On eut dit un oiseau qui hésite à quitter son nid. Alors il me vint une idée sublime et toute simple : je lui offris de la porter chez elle, très naïvement, sans autre but que de la tirer d'embaras, peut-être un peu pour lui montrer ma force ; mais voilà tout.

— Il n'y a que ce moyen-là, dit-elle.

Et elle accepta. Amédée voulait absolument que je la presse sur mon dos.

— Maman à mon vinaigre ! Va donc, disait-il, ce sera très drôle.

Je la pris tout bonnement dans mes bras et je la portai, tandis qu'elle tenait le parapluie ouvert au-dessus de nous, en riant. Cependant elle ne paraissait pas très rassurée, et elle me tenait assez fortement par le collet de ma veste.

— Je vous fatigue, me dit-elle ; c'est très lourd, la mousseline ! on ne le croirait pas ! Je n'aurais jamais supposé en effet qu'une aussi mignonne créature pût être si lourde ! Vous voyez le reste d'ici. Le soir j'étais amoureux, non pas de cette femme, mais d'une femme. Elle eût été une autre que c'eût été la même chose. A seize ans, que faut-il de plus ? La campagne, l'été, une jeune femme qu'on a portée dans ses bras, dont on a senti le cœur sur sa poitrine et le souffle sur son visage ! si on ne devient pas amoureux avec tout ça, c'est qu'on a été mal élevé.

Quant à elle elle, venait passer trois ou quatre jours chez son père, elle ne demandait qu'à s'y ennuyer le moins possible ; elle s'amusa de moi. Elle se promena dans mes illusions, dans mes timidités et dans mes innocences, comme elle se promena, quand le soleil eut tout séché, dans les plates bandes du jardin. Avec deux ou trois coquetteries classiques, elle m'entraîna dans son sillage et fit danser mon cœur dans le fro-frou de sa robe. Dès que j'étais seul, je griffonnais des vers avec des *oh ! des ah ! des hélas !* et tous les vieux hémistiches que je pouvais retrouver dans ma mémoire et coude à mon inspiration. Je me les déclamais à moi-même ; mais, une fois devant elle, je devenais

nous sommes heureux de voir qu'il ne le laisse pas en friche.

Mercredi, le 9, Sa Grandeur Mgr Bruchési fit la dédicace de la nouvelle chapelle qui a pour patron Saint-Charles Borromée. La messe fut ensuite célébrée par Mgr Lorrain. Mgr Emond fit un superbe discours qui n'a été que le développement magistral de ces paroles : « Ego sum via, veritas et vita ». Le distingué prédicateur a su être tout à la fois, littérateur, philosophe et théologien.

Le dîner eut lieu dans le réfectoire du séminaire.

Dans l'après-midi, on se réunissait de nouveau dans la splendide salle académique qui se trouve au-dessous de la chapelle.

Une adresse y fut lue à Mgr Bruchési par M. L. Groulx, étudiant. Sa Grandeur y répondit brièvement, puis suivit le discours de M. l'abbé Cousineau, supérieur actuel du petit séminaire qui remercia éloquentement, les bienfaiteurs de l'œuvre de la chapelle, et surtout M. l'abbé Pilon qui a été le père de ce projet dont la réalisation lui a demandé tant de sacrifices et de dévouement. Les applaudissements qui ont souligné ce passage du discours de M. l'abbé Cousineau ont prouvé la reconnaissance et l'estime de tous pour M. l'abbé Pilon.

M. l'abbé J. B. Proulx vint ensuite nous dire en quelques mots l'histoire du séminaire. Inutile d'ajouter qu'il le fit avec esprit et érudition.

M. l'abbé Lessard, curé de Nashua, N. H., parla au nom des anciens élèves.

M. L. O. David devait faire l'éloge de M. Ducharme, mais comme l'heure était avancée, il ne dit que quelques mots de remerciements au séminaire, au nom de tous. Ses paroles terminèrent ces belles fêtes dont le souvenir vivra longtemps dans la mémoire de tous ceux qui y ont pris part.

LÉON KATHOUVEY.

Chronique jérômiennne

L'automne a déparé sans pitié notre paysage de sa fraîche paure. Sous le souffle glacé des vents du nord, la terre s'est refroidie, le vert gazon nous a dit adieu, les feuilles jaunies se sont détachées de nos arbres et couvrent nos chemins.

C'est partout la froide tristesse. L'automne inspire la mélancolie et la tristesse parce qu'elle est la saison des « séparations. » Pendant ses jours moroses ne sommes-nous pas forcés de nous séparer de la belle nature qui nous quitte pour de longs mois ! ne voyons-nous pas partir les gracieux oiseaux qui vont faire entendre dans de lointains et plus propices climats leur pépiement joyeux !

L'automne est, dans notre pays, la seule saison qui ne donne rien en retour de ce qu'elle nous enlève. Le printemps nous déverse la vie à pleins bords, l'été nous enseigne l'âme de ses beautés incomparables, l'hiver nous procure des plaisirs et des joies uniques, mais l'automne nous dépoile sans compensation.

Ah ! la vilaine saison ! Pour l'aimer, il faut aimer la tristesse, il faut aimer la mort. Car tout semble mourir en automne, tout s'en va, et ce qui reste demeure comme enveloppé d'un linceul : arbres sans feuillage, prairies sans verdure, jardins sans fleurs. N'y a-t-il pas jusqu'à la source miroitante, jusqu'au lac où se mire le beau ciel bleu, jusqu'à la rivière qui serpente entre deux rives lui souriant au passage qui s'immobilisent ainsi qu'un être dont la vie se retire ?

On s'explique facilement pourquoi l'Eglise a choisi un mois de l'automne pour le consacrer au culte des morts.

Que d'automne de toutes sortes dans la vie ! En vérité, l'existence n'est elle pas un long automne où

Tout nous échappe et nous fuit ! Jusqu'à dix ans, c'est le printemps ; jusqu'à vingt-cinq tout au plus, c'est l'été. Ce qui reste à vivre, n'est-ce pas l'automne ? Des vingt-cinq ans ne voyons-nous pas s'éparpiller les joies du foyer paternel ? n'assistons nous pas à la disparition de tout ce qui nous a rendu heureux jusque-là ?

Et elle accepta. Amédée voulait absolument que je la presse sur mon dos.

— Maman à mon vinaigre ! Va donc, disait-il, ce sera très drôle.

Je la pris tout bonnement dans mes bras et je la portai, tandis qu'elle tenait le parapluie ouvert au-dessus de nous, en riant. Cependant elle ne paraissait pas très rassurée, et elle me tenait assez fortement par le collet de ma veste.

— Je vous fatigue, me dit-elle ; c'est très lourd, la mousseline ! on ne le croirait pas ! Je n'aurais jamais supposé en effet qu'une aussi mignonne créature pût être si lourde ! Vous voyez le reste d'ici. Le soir j'étais amoureux, non pas de cette femme, mais d'une femme. Elle eût été une autre que c'eût été la même chose. A seize ans, que faut-il de plus ? La campagne, l'été, une jeune femme qu'on a portée dans ses bras, dont on a senti le cœur sur sa poitrine et le souffle sur son visage ! si on ne devient pas amoureux avec tout ça, c'est qu'on a été mal élevé.

Quant à elle elle, venait passer trois ou quatre jours chez son père, elle ne demandait qu'à s'y ennuyer le moins possible ; elle s'amusa de moi. Elle se promena dans mes illusions, dans mes timidités et dans mes innocences, comme elle se promena, quand le soleil eut tout séché, dans les plates bandes du jardin. Avec deux ou trois coquetteries classiques, elle m'entraîna dans son sillage et fit danser mon cœur dans le fro-frou de sa robe. Dès que j'étais seul, je griffonnais des vers avec des *oh ! des ah ! des hélas !* et tous les vieux hémistiches que je pouvais retrouver dans ma mémoire et coude à mon inspiration. Je me les déclamais à moi-même ; mais, une fois devant elle, je devenais

Et elle accepta. Amédée voulait absolument que je la presse sur mon dos.

— Maman à mon vinaigre ! Va donc, disait-il, ce sera très drôle.

Je la pris tout bonnement dans mes bras et je la portai, tandis qu'elle tenait le parapluie ouvert au-dessus de nous, en riant. Cependant elle ne paraissait pas très rassurée, et elle me tenait assez fortement par le collet de ma veste.

— Je vous fatigue, me dit-elle ; c'est très lourd, la mousseline ! on ne le croirait pas ! Je n'aurais jamais supposé en effet qu'une aussi mignonne créature pût être si lourde ! Vous voyez le reste d'ici. Le soir j'étais amoureux, non pas de cette femme, mais d'une femme. Elle eût été une autre que c'eût été la même chose. A seize ans, que faut-il de plus ? La campagne, l'été, une jeune femme qu'on a portée dans ses bras, dont on a senti le cœur sur sa poitrine et le souffle sur son visage ! si on ne devient pas amoureux avec tout ça, c'est qu'on a été mal élevé.

Quant à elle elle, venait passer trois ou quatre jours chez son père, elle ne demandait qu'à s'y ennuyer le moins possible ; elle s'amusa de moi. Elle se promena dans mes illusions, dans mes timidités et dans mes innocences, comme elle se promena, quand le soleil eut tout séché, dans les plates bandes du jardin. Avec deux ou trois coquetteries classiques, elle m'entraîna dans son sillage et fit danser mon cœur dans le fro-frou de sa robe. Dès que j'étais seul, je griffonnais des vers avec des *oh ! des ah ! des hélas !* et tous les vieux hémistiches que je pouvais retrouver dans ma mémoire et coude à mon inspiration. Je me les déclamais à moi-même ; mais, une fois devant elle, je devenais

Mais assez de ce lyrisme, car je risquerais de me faire une réputation de rêveur morose, ennuyé et ennuyé.

Malgré moi, je ne puis m'empêcher, en ces jours endeuillés, de voir de l'automne partout. Jusque dans l'atrayant séjour de nos déesses jérômiennes j'aperçois des ravages, causés par... l'amour ! Eh oui ! l'amour a cela de curieux et de commode qu'il peut être comparé à tout, même à l'automne. Ne nous enlèvera-t-il pas bientôt, cet amour, quelques-unes de ces gracieuses jérômiennes qui font l'ornement de notre ville ? Nous les enlever, n'est-ce pas déparer nos salons ?

Mais, consolons-nous, car ce même amour nous amène de nouvelles beautés. Plus galant que l'automne, l'amour, s'il nous vole, nous dédommage en augmentant le nombre de nos gracieuses citoyennes.

Je termine mon verbiage en conseillant à notre jeunesse de boire à longs traits à la coupe du printemps de la vie, l'automne arrive si tôt !

VALET DE CŒUR

6 Suaveutage remarquable

Madame Michael Curtin, de Pilsfield, Ill., rapporte qu'elle contracta un rhume qui s'attacha à ses poumons ; elle subit durant un mois le traitement du médecin de la famille, mais le mal empira. Il lui dit qu'elle était prise de consommation, et qu'aucun médicament ne pourrait la sauver. Son pharmacien lui suggéra de recourir à la Nouvelle Découverte du docteur King contre la consommation. Elle en acheta une bouteille, et, à sa grande joie, elle s'aperçut que la première dose lui avait fait du bien. Elle en continua l'emploi, et après en avoir pris six bouteilles, elle se trouva parfaitement établie ; maintenant elle voit elle-même aux soins de sa maison et est aussi bien qu'elle a jamais été. Vendu par tous les pharmaciens, en grandes bouteilles de \$1 et de 50 cents. (Le Trifluvien est prié de reproduire.)

Mort de Mme B. Lavallée

Une vieille citoyenne de Saint Jérôme vient de disparaître : Mme Bonchard Lavallée, née Julie Testard de Montigny.

L'époux de Mme Lavallée, décédé depuis de nombreuses années, était notaire à Saint Jérôme et a été l'un des prisonniers d'État de 37.

Mme Lavallée demeurait depuis quelques mois à Montréal, chez son gendre M. Charles Narcisse Mathieu, où elle a rendu le dernier soupir le 6 du courant, à l'âge de 78 ans.

Elle était fille du lieutenant-colonel Testard Chevalier de Montigny. Ses enfants sont Mme Urgèle Valois, Mme J. M. Beausoleil, Mme G. Labrie, Mme Chs. N. Mathieu, Mlle Estima, MM. Alphonse, Ferdinand, ci-devant assistant-inspecteur de la cité de Montréal ; Armand et Emery, commerçants de San-Francisco.

Mme Lavallée était mère de la première femme de l'honorable J. B. Villemure, de Mme J. M. Bohémier, de Mme Laroque, de Mme Joseph Langlois, de Mme Edouard Marchand, de MM. Benjamin de Montigny, recorder de Montréal, Charles de Montigny, protonotaire du district de Terrebonne et de M. Pierre de Montigny.

Les funérailles de Mme Lavallée ont eu lieu à Saint-Jérôme mercredi. Le service a été chanté par M. l'abbé Ferland, vicaire de Saint-Louis du Mile-End.

Les porteurs furent MM. William Scott, Ls. Brière, Frs. Guenette, Toussaint Lajeunesse, Jos. Desforges et J. H. Matte.

Le deuil était conduit par MM. P. de Montigny, Benjamin et Charles de Montigny, frères de la défunte ; MM. Jos. Langlois, Ed. Marchand, ses beaux-frères ; MM. Chs. Mathieu, Urgèle Valois, E. Migneron, Dr J. M. Beausoleil, ses gendres ; MM. J. E. Migneron et ses frères et Paul Mathieu, ses petits-fils, MM. P. Bohémier, le Dr Dunois Gaudet, le capitaine Arthur Roy, Chs Edouard Marchand, Frs d'Assises de Villemure, ses neveux.

Nous prions la famille de vouloir bien accepter nos compliments de condoléances.

Le triomphe incontesté

Le triomphe du Baume Rhumal est incontesté, c'est le spécifique par excellence contre le croup et la coqueluche.

muet. Cependant, je les avais là, dans ma poche, sur papier vélin plié en quatre et de ma plus belle écriture. Je m'étais bien gardé de les signer et d'y mettre mon nom ! Si on les avait trouvés, mon secret eût été trahi ! Elle ne les connut jamais. Elle fit pourtant tout son possible pour que je les lui donnasse, car elle les avait devinés. Elle les voyait à travers ma veste, sur mon cœur.

— J'aime beaucoup les vers, disait-elle. Est-ce que vous n'en faites pas, vous, le fils d'un poète ?

Alors, je touchais mon petit morceau de papier, et il me venait l'envie de le jeter à ses pieds et de m'enfuir bien loin jusqu'à ce qu'elle m'eût pardonné mon audace. Mais je n'allais point au delà de cette réponse :

— Moi aussi j'aime bien les vers ; mais, si j'en faisais, je n'oserais les montrer.

— Pourquoi ? Vous devriez m'en composer, me disait-elle ; j'ai un parent qui les mettrait en musique, et je les chanterais quelquefois.

— Vous chantez ?

— Un peu.

J'ai eu le courage de lui promettre une romance, et je fis une espèce de sonnet, à l'amour bien entendu, qui se terminait ainsi :

D'enfant tu nous fais homme,
D'homme tu nous fais dieu !

Ce n'était pas mal, mais ce n'était pas de moi. J'avais lu ça dans Segrais, je crois, qui en avait fait un alexandrin, lui ;

D'enfant il nous fait homme, et d'homme il nous fait

[Dieu ! alexandrin que j'avais dérangé pour la circonstance. Mais au moment de le servir, je

HISTOIRE DE LA SEMAINE MON PREMIER AMOUR

J'avais seize ans, à peu près, j'étais en pension. J'étais un grand, en chambre, mais je ne m'en mêlais pas moins, pendant les récréations, aux jeux de mes camarades. L'un d'eux, âgé de huit ou neuf ans, fut battu par un plus âgé que lui. Je pris la défense du premier et battis le second. Belle action qui ne pouvait rester sans récompense.

Le grand-père de mon protégé étant venu voir celui-ci quelques jours après, son petit fils lui raconta son aventure et ma gracieuse intervention. Le vieillard me fit appeler, me remercia et prit l'habitude, chaque fois qu'il venait, de m'adresser quelques mots gracieux. Il m'invita à passer deux ou trois mois à la campagne avec lui en compagnie d'Amédée. C'était le nom, ou plutôt c'est le nom que je donnerai à l'enfant, n'ayant pas à dire son nom véritable.

Nous partîmes tous les trois du quai de la Grève par le bateau à vapeur, nous arrivâmes le soir... et je restai là jusqu'à la moitié de septembre, jardinant, bêchant, coupant, grimant dans les arbres, courant les bois avec mon jeune compagnon, vivant enfin comme on vit à la campagne quand on a seize ans, un bon estomac, de bonnes jambes et toute la vie devant soi.

Un jour, nous revenions pour dîner, un peu en retard, harassés, couverts de poussière, nos vestes sur l'épaule, nos caquettes à la main, nos cravates dans nos poches, et nous touchions aux premières maisons du village

lorsque Amédée se mit à courir tout droit devant lui en criant : — Ah ! maman ! — et se précipiter, tête baissée, dans les jupes maternelles, avec ce mouvement instinctif et passionné des enfants qui semblent vouloir tout à coup rentrer dans le sein de leur mère.

Ma première pensée fut que l'arrivée de cette dame allait nous gêner fort, qu'il faudrait lui tenir compagnie et s'habiller convenablement. Amédée m'avait bien dit : — Tu verras maman, quand elle viendra, comme elle est gentille ! C'était toujours une mère, c'est-à-dire un être respectable devant lequel il s'agissait de se bien comporter.

Je remis ma veste, je renouai ma cravate, je m'essayai le front et je m'approchai de cette dame en la saluant. Elle était à peine plus grande que son fils ; elle me venait à l'épaule, et je n'avais encore rien vu, ou plutôt rien remarqué de si mignon et de si jeune en mère de famille. Elle paraissait avoir dix-huit ou vingt ans. Elle était toute blonde avec deux longues boucles chaque côté du visage, sous un large chapeau de paille d'Italie, rond, garni de coquelicots, d'épis et de bluets. Une robe de mousseline à travers laquelle on respirait pour ainsi dire ses épaules fraîches et ses bras frais, une écharpe de la même étoffe croisée sur la poitrine, nouée par derrière et dont les bouts flottaient, des gants de Suède demi-longs, des souliers dorés hannelton, à ruban croisé sur le cou-de-pied : tel était le costume. En somme, une très jolie petite bourgeoise, sans grande distinction, mais piquante, comme disaient nos pères. Je fus tout de suite rassuré. Ce n'était pas là une mère redoutable ; c'était plutôt une nouvelle camarade qui nous arrivait de Paris. Elle allait bien certainement courir

avec nous ; c'était de son âge. Eh bien, non ; elle n'aimait pas la marche.

Elle était arrivée une heure auparavant ; son père lui avait dit que nous étions dans le bois, et elle était venue nous attendre au bout de la seule route que nous prissions prendre, mais c'était tout ce qu'elle avait pu faire. Elle avait horreur de toute fatigue.

On dina. Comme elle était toute petite, ses pieds, quand elle était assise, touchaient à peine le sol. Elle demanda un tabouret à son fils ; je me précipitai dans le salon pour en chercher un.

Comme tous ces détails puérils sont encore présents à ma mémoire !

Joyeux anniversaire

Mardi soir, la Fanfare Saint-Jérôme est allée sérenader son président, M. le Dr Jules Edouard Prévost, à l'occasion de son 70e anniversaire de naissance.

Après l'exécution de quelques brillants morceaux de musique dans le bureau du docteur, les musiciens, auxquels s'était joint M. Edouard Marchand, ex-membre de la fanfare, furent invités à prendre un petit verre à la santé du héros de la fête. On passa dans la salle à dîner où une table abondamment garnie de liqueurs de toutes sortes réjouit les regards de nos musiciens. Les coupes ayant été remplies, M. le notaire P. E. E. Petit, vice-président de la fanfare, prit la parole au nom des musiciens, pour proposer la santé du docteur et de Madame Prévost. M. le notaire Petit sut trouver des expressions heureuses pour formuler toutes sortes de bons souhaits à l'adresse du président de la fanfare, qui porte si allègrement ses soixante-dix ans.

Il va sans dire que cette santé fut bue avec enthousiasme.

M. le Dr Prévost répondit à ces souhaits des musiciens avec toute la délicatesse qu'on lui connaît. C'est en termes émus qu'il remercia les membres de la fanfare de cette filiale démonstration, — je dis filiale, car le docteur est réellement un père pour les musiciens de notre ville. — Dans son discours, il fit succinctement l'histoire de la fanfare qui existe depuis quarante-neuf ans et dont il a été le fondateur. Il en est le président depuis sa fondation.

Après avoir révisé maints souvenirs joyeux, le docteur termina son discours en annonçant pour l'an prochain une fête qui restera célèbre dans les annales de notre ville : celle des noces d'or de la fanfare. De vifs applaudissements saluèrent cette bonne nouvelle et il fallut l'arrosage.

La soirée s'écoula de la manière la plus gaie : on fit de la musique et des discours jusqu'à minuit.

Entre deux morceaux de musique et profitant de la présence de tous les membres de la fanfare, on décida, séance tenante, de chômer la fête de Sainte-Cécile par une audition de musique choisie et un parti d'huîtres, auxquels seront invités les membres du Syndicat de la Fanfare, ainsi que M. Ed. Marchand et les amis de Montréal : MM. Achille Fortier, Dr P. E. Prévost, Edmond Hardy, A. Pigeon et J. B. Adolphe Tison.

MM. le Dr J. E. Prévost, S. Magnant, Jos. Savard et R. Aimé Tison sont les organisateurs de la fête. Le Dr Henri Prévost est chargé de la partie musicale.

PISTON.

— Demain doit avoir lieu le parti d'huîtres traditionnel du club Saint-Antoine. Les musiciens de la fanfare Saint-Jérôme auront le leur le 22 courant.

— M. Martin Landes remercie le public de l'encouragement qu'il lui a accordé jusqu'à aujourd'hui. De préférence à beaucoup d'autres magasins qui donnent des présents à leurs acheteurs, je donnerai 5% sur chaque achat. Mon stock de marchandises sèches est considérable et se vend à des prix très bas. Une visite est sollicitée.

MARTIN LANDES Rue Labelle Près du magasin Monette & Vézina.

— Drets perçus à notre bureau de douane et d'accise, pendant le mois d'octobre dernier. ACCISE : Whiskey \$64.11 Tabac en feuille 807.20 Cigars 1311.00

DOUANES : \$2,562.31 439.50 Total \$3,001.81

— Au MAGASIN DU BON MARCHÉ, R. CASTONGUAY. — Spécialités d'habilléments, par-dessus faits sur commande par un bon tailleur et coupe garanti. Tweeds anglais, écossais, canadiens ; serge beaver dans les derniers goûts.

— L'hôtel Gratton du haut de la ville est fermé depuis quelques jours. Cet hôtel est à vendre ou à louer.

— Un magnifique bicycle de \$60.00 est à vendre pour \$49.00. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD.

— M. Mathias Filion, de Sainte-Adèle, était de passage en cette ville, mercredi.

Mandats à Vendre

Au bureau de L'AVENIR DU NORD. Rien n'est commode comme les mandats de la Dominion Express. Toute personne qui a quelque argent à envoyer devrait employer ces mandats qui coûtent moins cher que tous les autres. A notre bureau sur la rue Sainte-Julie.

— Une tempête de neige formidable s'abat sur notre ville et les environs depuis hier. Un pied de neige couvre le sol et à certains endroits le vent a formé des bancs de plusieurs pieds.

— Une annonce dans "L'Avenir du Nord" coûte peu et rapporte beaucoup.

— Les élections du cercle Saint-Antoine ont eu lieu lundi dernier et ont donné pour résultat : Président, A. C. Laviolette ; vice-président, E. Marchand ; trésorier, Eusebe Gibault ; secrétaire, Ant. Beaudry ; comité : S. G. Laviolette, P. Simard, Chs. Godmer, E. Fournier, W. B. Nantel.

M. L. J. A. Lambert annonce au public qu'il a encore quelques livres de timbres rouges à distribuer et invite les personnes dont les livres ne sont pas encore complétés à venir faire leur achat chez lui afin de se procurer des timbres. Hâtez-vous avant qu'ils soient tous enlevés. M. Lambert se charge de faire venir les caudeaux du dépôt central.

— Marie Hughes, arrêtée dernièrement au Lac Marois pour bigamie, a comparu à Montréal, jeudi, devant le magistrat Lafontaine.

— Elle a enfin jeté le masque et s'est déclarée coupable. Elle n'a donc plus qu'à attendre sa condamnation. C'est le juge Desnoyers qui décidera du sort de la prisonnière.

MODES

Vous trouverez chez M. Castonguay les dernières nouveautés de Chapeaux, Étoffes à Robes, Étoffes à Manteaux, et autres jolies marchandises à très bas prix. Manteaux importés de \$2.00 à \$15.00.

— Mlle Marie Prévost, fille de feu l'honorable Wilfrid Prévost, entrée chez les Dames du Sacré-Coeur, à Montréal, depuis deux ans, doit s'embarquer pour la France, mercredi prochain.

— Désirez-vous une chaussure élégante, sur forme moderne, qui ne blesse jamais le pied ?

— Allez chez J. D. FOURNELLE, qui a toujours en magasin le plus bel assortiment de bottines et souliers de toutes couleurs à très bas prix. SPÉCIALITÉ : Balmoral pour hommes, avec caoutchouc au talon et « strappe » brevetée par George T. Slater.

— Aussi un bel assortiment de chapeaux pour hommes, femmes et enfants.

— La nuit dernière, un de nos citoyens bien connus, veut passer, était profondément endormi quand un bruit d'enfer le réveilla. Quelqu'un tentait d'ouvrir la porte. Saisi de crainte, le maître de la maison se lève précipitamment, s'empare d'un pistolet et s'avance bravement vers la porte où le tinte-marteau ne fait qu'augmenter. Il ouvre avec bravoure et sans hésitation fait feu sur la personne qui... Mais

il s'est trouvé que cette personne était... une chatte à qui la détonation a fait prendre la poudre d'escampagnat. Le monsieur d'aller se coucher en regrettant d'avoir dépensé tant d'audace et de courage pour ouvrir la porte à Minette.

— BELLE TERRE à vendre sur la rivière du Nord, à 5 milles de la ville de Saint-Jérôme, tout près de la fromagerie. Si on le désire le propriétaire vendra la terre seule ou bien avec tout le roulant et avec la récolte. C'est une belle place pour un cultivateur qui désire s'établir.

S'adresser à Massero & Cie., ou à M. Sincère Magnant, agent d'affaires, rue Labelle, Saint-Jérôme, comté de Terrebonne.

Sainte-Anne des Plaines

— Vendredi, le 11 du courant, les francs-tenanciers de notre paroisse tiendront une grande assemblée pour décider la construction d'une nouvelle église.

La force nerveuse de Bismark

Tenait à son admirable santé. Il n'y aura jamais de volonté de fer et d'énergie indomptable chez une personne dont l'estomac, le rein et l'intestin sont malades. Si vous voulez acquiescer ces qualités et arriver aux succès qu'elles promettent, employez les Pilules rénovatrices du docteur King. Elles développent les forces naturelles du corps et du cerveau. Seulement 25 cents dans toutes les pharmacies.

Le résultat

L'emploi du Baume Rhumal dans les affections de la gorge et des poumons, produit des résultats qui le mettent au-dessus de tous les autres remèdes. 25c partout.

Livres, Journaux, Revues

Il sera rendu compte dans ce journal de tout ouvrage dont on nous enverra un exemplaire.

L'ECHO DE LA SEMAINE

Sommaire du No du 16 octobre 1898 : Guerre de l'avenir, E. Harancourt. Echos, X. La Belle mère de l'Europe, Hughes Le Roux. Octobre, François Coppée. L'argent des Parisiennes, Henri Lavedan. Un soir d'automne, V. Marguerite. Le professeur libre, Edouard Petit. La Robe, Paul Perret. Le cérémonial en Chine, Arvide Barine. Le petit homme rouge, François de Niou. Roeskilde, Xavier Marmier. Semaine illustrée, Henriot. Actualité scientifique, Ch. Marsillon. Chronique sportive, G. de Lafreté. Notes mondaines, Lutécia. Semaine théâtrale, P. J. Semaine financière, Félix Molina. Jeux d'esprit, Gaspardo.

— Un No spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande sur simple carte : 28 bis, rue de Richelieu, Paris (France).

LE CANARD

Le seul journal humoristique et caricaturiste publié en français au Canada. Vingtième année d'existence. Parfaitement indépendant des partis politiques, blaguant tous les travers, disant sa façon de penser et ayant toujours le mot pour rire. Quatre caricatures toutes les semaines. Abonnement : 50 cts par année. Prix du No, 1 ct. Adressez : Le Canard, Montréal.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Sommaire du No du 28 octobre 1898 : Chronique politique. Notes de la semaine : La loi Falloux, Francisque Sarcey. Souvenirs de voyage : Le Yacht de Guillaume II, Jules Claretie. Silhouettes et portraits : Léon Dièry, François Coppée. Les poètes qui élisent un Grand Lama, René Doumic. Les Echos de Paris : Louis Gallet. Election d'un prince des poètes. Préfets déplacés. Le territorial Polin. Bréviaire de Guillaume II. Le sergent Jannaux et Bismarck. Rue Fachoda. Villebichot. Mlle Dangau. Question inattendue, Sergines. Un coin du Parnasse : Le poète de Mlle Yvette Guilbert, Adolphe Brisson. Causerie théâtrale : Edouard Colonne, Hughes Le Roux. Bulletin théâtral : Mairaine ; 1897.

des hauteurs de l'empyrée, mais décidément mon esprit était encore plus près du fils que de la mère, et deux jours s'étaient à peine écoulés depuis la scène des myosotis, que j'avais recommencé avec Amédée les gaietés tapageuses au milieu desquelles nous avions été surpris. Du reste, j'étais par le plus grand des hasards, d'une innocence déplorable : l'amour ne me représentait encore qu'un sujet en vers français, avec des interjections et des points suspensifs. Alexandre DUMAS fils.

L'histoire d'un esclave

Être lié aux quatre membres durant des années par les chaînes de la maladie est le pire des esclavages. George D. Williams, de Manchester, Mich., raconte comment un esclave de cette espèce se libéra. Il dit : « Pendant cinq ans, ma femme fut dans un état si misérable, qu'elle ne pouvait pas se retourner seule dans son lit. Après avoir pris deux bouteilles d'Amers Electriques, elle est maintenant merveilleusement retablie et capable de faire elle-même son ouvrage. Ce remède suprême pour les maladies des femmes guérit promptement la névrosite, la perte de sommeil, la mélancolie, le mal de tête, les douleurs dans le dos, les évaouissements et les éblouissements. Cette prodigieuse médecine est un don du ciel pour les personnes faibles, malades et épuisées. Chaque bouteille garantie, 50 cents.

Ah, si j'avais autant de sous !

Un consommeur guéri par le Vin Morin Créso-Phates venait témoigner lui-même de l'efficacité de cette préparation. Apercevant le nombre prodigieux de certificats, de guérisons opérées par l'emploi du Vin Morin s'écria : Ah, si j'avais autant de sous je pourrais désormais vivre sans travailler. Et dire que ces témoignages ne représentent qu'une faible fraction des personnes guéries par ce vin sans rival !

A. B. Pages oubliées : Les Filaos ; Les yeux de Nasyia, Léon Dièry ; Le premier manuscrit, Louis Gallet. Analyses littéraires : Les déformations de la langue française, Emile Dschanel. Pages étrangères : Les prisonniers du Mahdi, Jehan d'Ivray. Notes mondaines, Baronne Staffe. Mouvement scientifique : L'air liquéfié et les microbes, Henri de Parville. Nouvelle : Au bout du monde, Gyp. Petit Courrier, Georges Derville.

Supplément illustré : Le voyage de Guillaume II : Portrait de l'empereur d'Allemagne ; la famille impériale sur le pont du Hohenzollern. Affaires d'Égypte : L'entrevue du commandant Marchand avec le sirdar Kitchener. Les concerts du C. A. T. 25e anniversaire : M. Edouard Colonne laissant échapper un pianissimo, dessin d'après nature, par Léandre. Musique : Les Noces de Pomponette, par Henri Duvernoy.

Les éruptions d'un volcan

Offrent un spectacle grandiose, mais les éruptions continuées enlèvent tous plaisirs à la vie. L'onguent à l'arnica de Bucklen les guérit, ainsi que les dépôts de fièvre rebelle, les ulcères, les brûlures de toutes sortes, les panaris, les cors, les verrues, les coupures, les meurtrissures, les perçures aux mains, les engelures. Le meilleur remède connu contre les hémorroïdes. Enlève toute douleur. Seulement 25 cents la boîte. Guérison garantie. Vendu par tous les pharmaciens.

Confiance bien placée

Tout le monde a confiance dans le Baume Rhumal, parce que tout le monde connaît le résultat de son emploi dans les affections de la gorge et des poumons.

Les Pilules Cardinales

Employées journellement pour les maladies des filles et des femmes. En vente partout. Dépôt général : Dr Ed. Morin & Cie, 48, Rue St-Pierre, Québec.

Avis public

Nous, soussignés, propriétaires d'immeubles dans le comté de Terrebonne, convoquons une assemblée des propriétaires de biens immobiliers dans les comtés de Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Terrebonne et l'Assomption pour considérer s'il est à propos d'établir une Compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu, en conformité avec les articles 5264 et suivants des Statuts Refondus de la Province de Québec. Cette assemblée aura lieu samedi, le 12 novembre prochain, à dix heures et trente minutes de l'avant-midi, à Saint-Jérôme, dans la salle du marché.

L. J. A. Lambert, Pierre Simard, D. D. Bastien, R. Castonguay, F. P. Vanier, J. E. Parent, J. M. R. Richard, Edouard Clark, J. D. Fournelle, A. T. A. Bigonnesse, S. G. Laviolette, S. Désormeaux, F. X. Aubin, M. Laporte, J. Em. Fournier, E. Gibault, F. Filion, J. N. Bisson, Dr J. E. Prévost, Polycarpe Vézina, Ed. Marchand, Louis Corbel, Saint-Jérôme ; Dr W. Grignon, J. O. Bélisie, Sainte-Adèle ; Dr Edmond Grignon, H. A. Bélisie, Sainte-Agathe ; G. A. Nantel, Montréal ; Siméon Grégoire, Jules Leblanc, Joseph Charbonneau, J. N. Lachapelle, Saint-Jovite.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit.

District de Terrebonne, } JEAN B. B. SAINTE-SCHOLASTIQUE, savoir : } PRÉVOST, No 1008. } Demandeur ; vs

WILLIAM JOHN WOOD, Défendeur, savoir : Un lot de terre situé dans le premier rang du canton Morin, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit canton Morin, comme étant le numéro quarante-huit (48) — avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église presbytérienne du canton Morin, district de Terrebonne, le QUINZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI.

(Signé) LAPOINTE & PRÉVOST, Bureau du Shérif, Shérif. Sainte-Scholastique, 4 octobre 1898.

PROVINCE DE QUÉBEC } No 2525. District de Terrebonne }

Dans la Cour de Circuit dans et pour le comté d'Argenteuil

DANIEL V. CAMERON du Township de Chatham, dits comté et district, commerçant, Demandeur

vs JOHN A. CAMERON, ci-devant du même lieu, maintenant absent, Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Lachute, 20 octobre 1898.

THOMAS BARRON, G. C. C. R. P. DELARONDE, Avocat du demandeur.

Procédure sommaire

PROVINCE DE QUÉBEC } Cour de Circuit District de Terrebonne } No 1119.

JOSEPH MATHIAS DORION, agent, de la paroisse de Saint-Philippe d'Argenteuil, district de Terrebonne, Demandeur

vs JOSEPH CAMPEAU, ci-devant journalier de la paroisse Saint-Hermas, dit district, maintenant absent de cette Province, Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Sainte-Scholastique, 20 octobre 1898.

DE MONTIGNY & GRIGNON, G. C. C. JOSEPH FORTIER, Avocat du demandeur.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit.

District de Terrebonne, } THOMAS SAINTE-SCHOLASTIQUE, à savoir : } LAPIN. No 773. } TE, Demandeur ; contre OLIVIER LAMOUCHE ALIAS MONCION DIT LAMOUCHE ET AL, Défendeurs, savoir :

Les propriétés appartenant à Olivier Trottier : 1o Une terre située au sud de la Côte Saint-Vincent, en la paroisse de Saint-Placide, district de Terrebonne, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels fait pour la dite paroisse de Saint-Placide, sous le numéro deux cent cinq (205), contenant en superficie soixante arpents et soixante-douze perches — avec les bâtisses y érigées.

2o Un morceau de terre situé au même lieu, connu et désigné aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, comme étant le numéro deux cent sept (207), contenant en superficie dix arpents et soixante perches. Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Placide, dit district, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

LAPOINTE & PRÉVOST, Bureau du Shérif, Shérif. Sainte-Scholastique, 11 octobre 1898.

Procédure sommaire

PROVINCE DE QUÉBEC } Cour de Circuit District de Terrebonne } No 1118.

JOSEPH MATHIAS DORION, agent, de la paroisse de Saint-Philippe d'Argenteuil, district de Terrebonne, Demandeur

vs JAMES GRAHAM RUTHERFORD, ci-devant cultivateur de East Templeton, dans le district d'Ottawa, et maintenant absent de cette Province, Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois. Sainte-Scholastique, 20 octobre 1898.

DE MONTIGNY & GRIGNON, G. C. C. JOSEPH FORTIER, Avocat du demandeur.

HOTEL A VENDRE OU A LOUER

Situé en haut de la ville, en face de la manufacture de caoutchouc. Endroit très favorable. S'adresser à M. J. A. THEERGE, St-Jérôme.

FIERI FACIAS DE TERRIS

Cour de Circuit

District de Terrebonne, } LA CORPO. SAINTE-SCHOLASTIQUE, à savoir : } RATION No. 900. } DE LA PAROISSE DE SAINTE-SCHOLASTIQUE, Demanderesse ; contre DELLE SERAPHINE CHARRON, Défenderesse, savoir :

1o Un morceau de terre situé en la paroisse de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la dite paroisse, sous le numéro cinq cent six (506), contenant en superficie un arpent et douze perches.

2o Un autre morceau de terre situé au même lieu, connu et désigné aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro cinq cent huit (508), contenant en superficie trois arpents et soixante perches — avec les bâtisses y érigées.

Pour être vendus en notre bureau, au village de Sainte-Scholastique, dit district, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LAPOINTE & PRÉVOST, Bureau du Shérif, Shérif. Sainte-Scholastique, 18 octobre 1898.

Publication littéraire, artistique et sociale, organe du foyer domestique. 32 pages de bons mots, gravures et feuilletons. Paraît chaque semaine, 5 cts le numéro. En vente dans tous les dépôts de journaux.

J. T. BOIVIN

Orfèvre-Horloger

.....ST-JEROME

Faits Divers

SAINT-JEROME

— Annoncez dans "L'Avenir du Nord", le journal le plus répandu de tout le district de Terrebonne et des environs.

— C'est par erreur que nous avons annoncé la visite de Mgr Bruchesi pour le 10 courant, c'est le 17 que Sa Grandeur sera ici pour confier les enfants de la ville et de la paroisse.

— SPÉCIALITÉ : L'assortiment de hardes faites au magasin populaire de M. L. J. A. Lambert est ce qu'il y a de plus varié et de plus complet à Saint-Jérôme. Il y en a pour tous les goûts et tous les âges. Depuis les enfants de trois ans jusqu'aux vieillards. Sur l'invitation de M. Lambert nous avons fait la visite de ce département et nous pouvons assurer nos lecteurs qu'il est de leur avantage d'aller voir ses marchandises et ses prix qui ne peuvent être plus bas nulle part ailleurs.

— La Cour de Circuit qui devait siéger dans notre ville le 10, a été remise au 25.

— Rideau en toile (blinds) valant 50c. vendus à 25c à La Librairie St-Jérôme, durant novembre seulement.

tremblai que le parent musicien ne reconnût le chiffre du collaborateur de madame de Lafayette, que je croyais un poète célèbre, et je m'abstins définitivement.

J'essayai bien deux ou trois fois de me faire surprendre dans le jardin, en cachette sous les arbres, et de me faire arracher ainsi le poétique avec de mon amour ; mais, ça ne s'arrangeait pas, et le jardinier troubla seul, du bruit de ses pas, le silence de ces allées. Elle partit par le bateau vapeur : nous l'accompagnâmes jusqu'à l'embarcadère. Elle me regardait de temps en temps, d'un air ironique, autant que je puis me le rappeler. Le bateau descendait de Melun à Paris. Il fallait attendre qu'il passât. La matinée était splendide. Nous nous assimes sur la berge. O Providence ! elle était émaillée de myosotis. J'en cueillis un bouquet que je lui offris. Quel courage ! mais il n'était que temps. Le bateau sonnait son arrivée. Elle garda ce bouquet à la main, jusqu'à ce que le bateau eut accosté la passerelle ; alors, elle le mit dans son corsage ; puis elle prit mon bras comme appui et le serra de toutes ses forces. Avait-elle peur réellement, en se voyant au-dessus de l'eau, sur ces planches branlantes, ou voulait-elle troubler jusqu'au bout une imagination toute neuve ! Elle embrassa son père, son enfant ; elle m'offrit la main.

— J'espère, monsieur, me dit-elle, que vous viendrez quelquefois me voir à Paris, avec Amédée, le dimanche.

— Oh ! oui, madame.

La cloche tinta, les palettes des roues se mirent en mouvement, le bateau, tout frisson-

Prévost & de Martigny
Avocats, Procureurs, Solliciteurs
Saint-Jerome, P. Q.

JOSEPH FORTIER
AVOCAT
Sainte-Scholastique

A. CARTIER
HORLOGER-BIJOUTIER

Magnifique choix de Montres, d'Horloges, de Bijoux, Joints de mariage, Bagues, Chaînes, etc.
Réparations de toutes sortes faites avec soin, promptement et garanties.
Choix de lunettes de tous les prix.

En face du Marché, - Saint-Jérôme, P. Q.

L'Echo de la Semaine

Revue politique et littéraire, illustrée, paraissant le dimanche.

L'Echo de la Semaine est un recueil de lectures, complet, très varié et pas cher. Sa collection forme chaque année deux beaux volumes illustrés représentant une bibliothèque encyclopédique d'environ trente volumes.

Articlé politiques, nouvelles inédites, chroniques, science vulgarisée, morceaux choisis, romans, tout y est d'un grand intérêt.

Prix d'abonnement: un an, \$2.00; six mois, \$1.10.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à chaque personne qui en fait la demande. 25 bis, rue de Richelieu, Paris.

La Revue Canadienne

Paraissant le 1er de chaque mois par livraison de 64 pages. S'occupe d'histoire, de littérature, de philosophie, de beaux-arts, etc. Abonnement: \$2.00. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD, à Saint-Jérôme, P. Q.

L'illustré National Journal parisien illustré, paraissant chaque semaine. Dans le genre du Petit Journal, si connu au Canada. Ecrits littéraires, chronique politique, nouvelles charmantes, etc. Prix excessivement bas: \$1.00 par année. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD, à Saint-Jérôme, P. Q.

La Revue des Deux Francs

Aucune revue peut rivaliser d'intérêt avec elle pour les Canadiens. On y trouve des écrits d'un intérêt débordant dus tant aux meilleurs écrivains français qu'à nos meilleures plumes canadiennes. De plus, cette revue est ornée de superbes gravures. Le prix de l'abonnement est de \$4.00 par an. S'adresser au bureau de L'AVENIR DU NORD, à Saint-Jérôme, P. Q.

La Nouvelle Revue

28, Rue de Richelieu, PARIS.

Directrice: Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

| | | | | |
|--------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| PRIX | Paris et Seine | 12 mois | 6 mois | 3 mois |
| | Paris et Seine | 50 ^{frs} | 26 ^{frs} | 14 ^{frs} |
| | Paris et Seine | 56 | 29 | 15 |
| l'abonnement | Paris et Seine | 62 | 32 | 17 |
| | Paris et Seine | | | |

On s'abonne sans frais: dans les Bureaux de vente, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société Générale de France et de l'Étranger.

Saint-Nicolas, le charmant périodique illustré pour garçons et filles de 8 à 15 ans, publie cette année: Jean Tapin, histoire d'une famille de soldats, par le CAPITAINE DANRAT, l'auteur stupéfiant de la Guerre de Troie, illustré par PAUL DE SEMANT. En lire le début dans le No du 2 décembre 1897.

Ce journal paraît le jeudi de chaque semaine. Les abonnements partent du 1er décembre et du 1er juin. Paris et départements, un an: 18 frs.; six mois: 10 frs. Union postale, un an: 20 frs.; six mois: 12 frs. S'adresser à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, France.

M. LAPORTE
BOUCHER



Nouveau Tailleur M. A. ETHIER, sollicite la visite de tous ceux qui veulent des habits bien faits. Coupe garantie et prix modérés.
A. ETHIER,
Rue Sainte-Marie, près du pont de fer.

Remède Infaillible CONTRE L'IVROGNERIE

Traitement à la maison connu sous le nom de... **Dyke cure**

Les recherches modernes de la science médicale ont obtenu des résultats prodigieux, mais, là où la médecine a pour ainsi dire opéré des miracles, c'est dans sa lutte contre l'ivrognerie. Il y a quelques années surgit une méthode scientifique, fortement recommandée par les hautes autorités de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et appelée DYKE CURE. Ce remède a obtenu déjà des résultats merveilleux.

En trois ou cinq jours, il enlève tout désir des boissons enivrantes et dans trois ou quatre semaines il remet le patient dans son état normal. Ce remède est pris privément sans que personne s'en aperçoive, sans perdre une seule journée d'ouvrage, sans négliger ses affaires et sans danger pour le patient.

Ce remède consiste dans un liquide végétal pris comme tonique. Les heureux résultats du Dyke Cure ont déjà été certifiés par des hommes de grande réputation dans toutes les provinces du Dominion.

M. W. H. SCOTT, de Saint-Jérôme, est l'agent spécial pour ce remède merveilleux. M. W. H. Scott a déjà reçu plusieurs certificats importants. On peut se procurer au lieu M. Lafortune, cure de St-Jérôme, et à MM. les abbés Magnan et Landry, vicaires de Saint-Jérôme. Nous ajoutons ici le certificat du Dr Daniel Longpré:

Je soussigné, médecin praticien à Saint-Jérôme, certifie par les présentes que le remède contre l'alcoolisme nommé 'Dyke Cure' est un bon médicament qui a obtenu, à ma connaissance de très bons résultats. Je connais personnellement quatre ou cinq individus qui, ayant fait usage de cette médication, ont été guéris de leur habitude de boire. Deux de ces derniers surtout qui étaient de mauvais sujets, ayant suivi le traitement dans le cours de l'automne dernier, ont très bien persévéré jusqu'à ce jour. Donné à Saint-Jérôme, ce vingt-troisième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Dr Chs. D. LONGPRÉ

Il est à remarquer que le prix est moins élevé que celui de tous les autres remèdes du même genre.

Prix de ce Remède infaillible - \$25.00.
S'adresser à W. H. SCOTT, Saint-Jérôme, P. Q.

JOHN LABATT
BREWERY
LONDON CANADA
ALE & STOUT

Bière et Porter
.....DE.....
John Labatt
LONDON
Les MEILLEURS BREUVAGES

Ont obtenu la plus haute Récompense sur ce continent à l'Exposition universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la Mi-Hiver, San-Francisco, Cal., 1894.

Suprassent sous tous rapports tous les concurrents du Canada et des Etats-Unis et ont obtenu Huit autres médailles en Or, en Argent et en Bronze aux grandes Expositions universelles. Prix Speciaux au gros.

D. CLOUTHIER, Seul Agent
SAINT-THERESE, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE
MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c
Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,
Coffres-forts, Poêles, Charbon, Horloges, &c.

ASSORTIMENT CONSIDERABLE DE
MONTRES des meilleures Fabriques
à des prix défiant toute compétition

M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

S. G. LAVIOLETTE
ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef..... Montreal
CAPITAL PAYE \$6,000,000
FONDS DE RESERVE \$3,000,000

G. HAGUE, Gérant-général.
THOMAS FYSHE, Gérant-général adjoint.
E. F. HEBDEN, Surintendant les succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque.
Change Anglais et Américain acheté et vendu.
Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants cultivateurs.
Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant.
Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde

A. C. E. DELMEGE, Gerant
Succursale de St-Jérôme

M. DAMASE RICHER A. E. J. GLOBENSKY.

Immeubles
Achetés et vendus ou à échanger pour propriétés de ville.....
EVALUATIONS FAITES

Règlements de Faillites et de Successions
Bureaux:
16, RUE ST-JACQUES,
Chambres 4, 5, 6.
MONTREAL

Voiturier, — Ferreur, — Forgeron
OUVRAGE GENERAL
Réparation de toutes espèces de machines.
Ouvrage fait avec soin et à des prix modérés.
RUE SAINT-GEORGES,
Près de l'épicerie de M. Gougeon.
SAINT-JEROME
25-3-98—

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMERIQUE
Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT
PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA
Payable invariablement d'avance

| | | | |
|---|---------|----------|--------|
| | Un An | Six mois | 3 mois |
| Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris) | \$12 00 | \$6 30 | \$3 40 |
| Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin) | 2 50 | 1 50 | |
| Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin) | 5 20 | 2 60 | 1 50 |

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de
H. P. Sampers & Co.,
195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK

A VENDRE

Une belle propriété de sept arpents de terre en superficie, dont environ cinq arpents en jardin, le reste étant un superbe bocage, sur les bords de la rivière du Nord, avec une magnifique maison couverte en métal et autres bâtiments: le tout situé dans la ville de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, du côté ouest de la rivière, à peu de distance de l'église, du marché, de la gare du chemin de fer, du collège, etc.
Conditions faciles.
S'adresser au soussigné
P. F. E. PETIT, N. P.
Saint-Jérôme, Co. de Terrebonne.
25-3-08—8 ms.

La Caisse d'Économie des Cantons du Nord
Saint-Jérôme

Fait toutes sortes de transactions d'argent
Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan
Fait toutes espèces de collections
Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique
Traites des pays étrangers encaissés au taux le plus bas.
Intérêt alloué sur dépôts.
R. DESCHAMBAULT,
Gérant

CHS. GODMER
MARCHAND
RUE LABELLE, ST-JEROME, P. Q.

LOUIS CORBEIL
HOTEL DU MARCHÉ
Maison des mieux tenues et des plus recommandables sous tous rapports
Près du Marché, ST-JEROME

Louis Laporte
BOUCHER.....
Viandes de premier choix telles que Boeuf, mouton, veau, porc frais et salé, etc.
ETAL NO. 10, MARCHÉ ST-JEROME

J. Alcide Chausse
ARCHITECTE
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR TOUTS GENRES D'EDIFICES
Surveillance personnelle des travaux de construction, mesurages vérifications, expertises, arbitrages, évaluations, etc.

153 et 157, RUE SHAW, MONTREAL

Etes-vous assurés ?
Sinon

Faites-vous assurer par M. JOS. CORBEIL

FEU: ROYAL, QUEEN, WESTERN, ALLIANCE, IMPERIAL, NORTHERN, CALEDONIAN, MANCHESTER, PHENIX OF LONDON, COMMERCIAL-UNION, INS. CO. OF NORTH AMERICA, LONDON-AND-LANCASHIRE, LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.
VIE: The Great West Life Assurance Company.
PRETS ET EMPRUNTS: The Canadian Mutual Loan & Investment Company.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

La meilleure route et la plus populaire pour Toronto, les Clutes Niagara, London, Détroit, Chicago et toutes les stations du Canada et des Etats-Unis.

Des trains express quittent Montréal aux heures et jours ci-après pour Toronto et l'ouest.

| | | |
|------------------|---------------|---------------|
| | Quotidien | Ex. Dimanche |
| Qte Montréal | 9 h. matin | 10 h. 25 soir |
| Arr. Toronto | 5 h. 30 soir | 7 h. 15 mat |
| Arr. Hamilton | 6 h. 55 soir | 8 h. 45 mat |
| Arr. Ch. Niagara | 8 h. 40 soir | 10 h. 55 mat |
| Arr. Buffalo | 10 h. soir | midi |
| Arr. London | 3 h. 10 matin | 11 h. 30 soir |
| Arr. Détroit | 6 h. 45 matin | 2 h. soir |
| Arr. Chicago | 2 h. soir | 9 h. 10 soir |

Quitte Montréal le dimanche, à 8 h. soir
Tous ces trains font la communication sans retards à Chicago avec les trains rapides allant à St. Paul, Winnipeg, et toutes les stations de l'Ouest américain, y compris les Etats de la Californie, de l'Orégon, de Washington et de la Colombie britannique, sur la côte du Pacifique.

Le chemin de fer du Grand Tronc est aussi la route la plus directe entre Montréal et Portland, Boston et toutes les stations des Etats de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que New-York.
Pour acheter vos billets et retenir votre place dans les chars dorciotes, adressez-vous à
J. M. DORION,
Lachute ou St. Philippe d'Argenteuil ou à D. Williamson, Grenville, Arg.

CLAIRVOYANTE
Qui veut connaître la vérité? — Combien de personnes désirent dissiper les ombres qui enveloppent mille et une questions, eh bien, elles n'ont qu'à s'adresser à Mme SERAPHIN DUBOIS, de Sainte-Sophie, la fameuse Tiresse de Thé. Mme Dubois est douée d'un don vraiment étonnant; plusieurs peuvent attester qu'elle dévoile les plus grands vérités. Prix de la consultation: 25 cents.

Guerison assurée
Avec l'onguent déjà célèbre: "La Reine du Nord", le rjile, les crevasses, les brûlures, l'herbe à puce, la démangeaison appelée gratelle, sont sûrement et rapidement guéris.
Cet onguent merveilleux se vend très bon marché.
S'adresser au propriétaire
M. J. BESSETTE, barbier
Saint-Jérôme.

S. MAGNANT
Agent general
Représentation, Collection, Comptabilité, Commission, Assurances, etc., etc.
Bureau: Rue Labelle, SAINT-JEROME.

Hotel à vendre
Un magnifique hôtel de 30 x 35 pieds, à deux étages, placé dans le centre du village du Rapide de l'Original, est à vendre ou à louer tout meuble.
S'adresser à
L. N. Fortier,
Propriétaire.
23-9-98—2 ms.

Argent à prêter
M. Thomas Larose
Rue Sainte-Sophie, en arrière de l'église neuve, Saint-Jérôme, P. Q.
Offre de l'argent à prêter sur première hypothèque par petits ou forts montants.

MASSERRO & Cie
Marchandises Seches, &c.
Une modiste excellente se charge de la confection des chapeaux dont on trouvera en tout temps un excellent choix à son magasin.
En face du Marché,
.....ST-JEROME.